

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 30 septembre 2021 à 19 heures 00

Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 19 août 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 50

Sont présents : 31 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)

a) 25 membres titulaires (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)

Luc ADONETH - Charles ANDREA - Patrick BARBIER (*pouvoir de Claude SCHALLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Philippe DESAINTEQUENTIN - Robert ENGEL - Jean-Luc FRECHARD - Thomas GOETTEL-MANN - Noëllie HESTIN - Martin KLIPFEL - Matthieu KLOTZ - Mathieu LAUFFENBURGER - Christian MEMHELD - Alain MEYER (*pouvoirs de Serge JANUS et Bernard SCHMITT*) - Virginie MUHR (*pouvoir de Denis DIEGEL*) - Régine ORSATI - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Catherine GREIGERT et Sébastien SCHWOERER*) - Nathalie ROUSSEL - Philippe SCHEIBLING - Olivier SOHLER - Jean-Michel VOEGELI - Yvette WALSPURGER (*pouvoirs d'Emmanuel ESCHRICH et de Lionel PFANN*) - Michel WIRA -

b) 6 délégués suppléants avec droit de vote

Christiane FORCHARD - Yves HOLTZMANN - Olivier MORIS - Fabienne OBERLÉ - Clément ROHMER - Anne-Lise ULRICH

Sont absents excusés (17) : (8 ont donné pouvoir à 5 membres présents)

Patrick DELSART - Denis DIGEL (*pouvoir donné à Virginie MUHR*) - Yves DUSSOURD - Emmanuel ESCHRICH (*pouvoir donné à Yvette WALSPURGER*) - Serge JANUS (*pouvoir donné à Alain MEYER*) - Catherine GREIGERT (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOEFFER*) - Pascal JEHL - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH - Lionel PFANN (*pouvoir donné à Yvette WALSPURGER*) - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Claude SCHALLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir donné à Alain MEYER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOEFFER*) - Philippe WOTLING -

Sont absents (8) :

Claude ABEL - Patrick BUHL - Sébastien FOISSIER - Sylvie HIRTZ - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH -

Assistent également à la séance :

Le président du conseil de développement territorial du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Claude ROLLIN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT

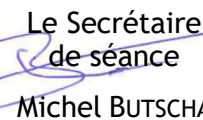
M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion. Il s'assure de la présence de chacun des 30 délégués présents avec lui, soit, au total 25 titulaires et 6 suppléants présents, avec 8 pouvoirs donnés par des membres titulaires absents à des membres présents.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance, et dont huit points font l'objet de délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
3. Candidature du PETR à l'appel à projet de recherche (APR) "PACT2e : Planifier et Aménager, face au Changement climatique, la Transition des Territoires2"
4. Mobilité : information concernant le recrutement d'un ambassadeur de la mobilité (départ de M. KOULMANN) - CDD 6 mois
5. Mobilité : information relative aux actions engagées : consultation vélo-station, commande géovélo
6. Appel à candidature « *Les investissements dans les PAT* »
7. Projet alimentaire territorial : information relative à la quinzaine de l'alimentation durable en ALSACE CENTRALE
8. Animation du réseau d'entreprises *AC:TIONS*
9. Dépenses à imputer au compte 6232 « *fêtes et cérémonies* »
10. Modalités de télétravail des agents du PETR
11. Comptes épargne temps pour les agents du PETR

Le Président
du PETR

Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance

Michel BUTSCHA

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2021-IV-02 : ADOPTION DU PROJET DE
PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (PCAET)**

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) s'inscrit dans une démarche globale de politique climat air énergie (CAE), dans la continuité de travaux initiés dès 2012 par l'Association pour le développement de l'Alsace centrale (ADAC) et qui a permis de faire émerger entre autres un Espace Info Énergie, la plateforme de rénovation des maisons individuelles OKTAVE, ou encore le Projet Alimentaire Territorial. La démarche globale CAE a aussi été l'occasion d'obtenir le label et les financements Territoires à Énergie Positive ou encore de bénéficier des Certificats d'Économie d'Énergie.

Le PCAET est un outil transversal de planification stratégique et opérationnel pour les collectivités territoriales qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET. En janvier 2018, le PETR SÉLESTAT-ALSACE CENTRALE a validé le lancement officiel de son PCAET à l'échelle de son territoire couvert par un SCOT. L'élaboration du PCAET est coordonnée par le PETR, néanmoins la mise en œuvre de son programme d'action se fera à l'échelle de chaque communauté de communes.

Le PCAET a vocation à impliquer collectivités, entreprises et représentants de la société civile est une opportunité pour structurer davantage la démarche globale climat air énergie et l'inscrire dans un cadre réglementaire qui fixe des objectifs chiffrés à atteindre rapidement, en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et aussi de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Il doit répondre à des objectifs nationaux inscrits aujourd'hui dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et traduits dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le plan national d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030. La stratégie nationale repose essentiellement sur l'échelle la plus pertinente à savoir l'action locale des territoires.

L'objectif du PCAET est de soutenir et de mettre en œuvre des actions concrètes et transversales, impliquant tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, citoyens, associations dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des bouleversements climatiques, atteindre une nécessaire sobriété énergétique, améliorer la qualité de l'air et augmenter fortement la production d'énergies renouvelables.

La première phase de ce PCAET a consisté en l'élaboration d'un diagnostic territorial, qui met en lumière l'état énergétique du territoire : concrètement, cela concerne les sources de nos consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants : autrement dit, cela pose la question de nos dépendances énergétiques et de leurs impacts sur notre environnement et notre santé. Cet état des lieux a également permis de porter notre attention sur le potentiel énergétique renouvelable de notre territoire et son déploiement.

Les premiers résultats du diagnostic territorial ont permis de prioriser les actions et d'adopter une stratégie cohérente au vu des résultats de ce diagnostic.

Le PCAET fixe les objectifs suivants en matière de réduction de consommation énergétique ainsi que de développement énergétique renouvelable. Le territoire s'engage à atteindre les objectifs fixés ci-dessous :

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2021-IV-02 : ADOPTION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (suite)

Consommation énergétique finale	- 30% en 2030 par rapport à 2015 Objectif à mi-parcours : -15% en 2026 (réf 2015) - 50% en 2050 (réf 2015)
Gaz à effet de serre	- 50% en 2030 (réf 2015) Objectif à mi-parcours : -30% en 2026 (réf 2015) - 87% en 2050 (réf 2015)
Polluants atmosphériques	- 50% d'oxydes d'azote (NOx) en 2020 et - 69% en 2030 (réf 2005) Objectif à mi-parcours : -50% en 2026 (réf 2005) - 27% de particules fines (PM 2,5) en 2020 et - 57% en 2030 (réf 2005) Objectif à mi-parcours : -57% en 2026 (réf 2005)
Production des ENR	30% de consommation énergétique primaire d'énergies fossiles en 2030 (réf 2012) Porter la part des ENR à 25% de la consommation finale d'énergie brute en 2030 et à 50% en 2050 Objectif à mi-parcours : 20% en 2026

La stratégie qui se dégage et le programme d'action qui sera mise en œuvre pour atteindre ces objectifs s'articulent autour de sept axes stratégiques de transition énergétique :

- axe 1 :** créer une culture commune autour de la transition écologique
- axe 2 :** accélérer la rénovation thermique des bâtiments
- axe 3 :** maîtriser l'énergie et déployer les énergies renouvelables
- axe 4 :** améliorer l'efficacité énergétique des entreprises et le réseau d'économie circulaire
- axe 5 :** adapter le territoire aux effets du changement climatique
- axe 6 :** développer les mobilités alternatives et réduire la pollution atmosphérique
- axe 7 :** étendre l'agriculture durable et l'accès à une alimentation saine

Le projet de PCAET formalisé dans le dossier annexé à la présente délibération peut être arrêté par le comité syndical du PETR, afin qu'il soit soumis à l'avis de l'autorité environnementale de l'État, du préfet de région, du président du conseil régional et du conseil de développement territorial, et qu'il fasse alors l'objet d'une consultation du public.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 229-25 et -26,

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2021-IV-02 : ADOPTION DU PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (suite)

Vu la délibération n° 2017-III-03 relative à l'engagement de l'élaboration d'un PCAET à l'échelle du PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE,

À l'unanimité,

Arrête le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, tel qu'annexé à la présente délibération, afin que le Président du PETR engage la phase de validation administrative de ce projet de PCAET qui comportera diverses consultations (autorité environnementale, préfet de région, président du conseil régional, conseil de développement territorial) puis une consultation publique d'une durée minimale de 30 jours, avant l'approbation par le comité syndical.

Affiché au siège du syndicat mixte le **20 octobre 2021**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **20 octobre 2021**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Patrick BARBIER